



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Mars 2020

Présents : Olivier BERTHET, Catherine CHAMOMARD, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Andrée GAUTHIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Laurent METGE-TOPPIN, Martine MORION,
Excusé : Yves MATHIEU

Marie-Pierre BAROUX a donné pouvoir à Laurent METGE-TOPPIN

Martin TRESCA a donné pouvoir à Fabrice LONGEFAY

Secrétaire de séance : Nadine GONIN

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2020.

1 Approbation des modalités de dissolution du SIVOS du secteur de Saint Georges de Reneins

Fabrice Longefay rappelle que le syndicat du SIVOS a été dissout le 31 décembre 2019 et qu'il est maintenant demandé à chaque commune membres d'approuver les modalités de dissolution de ce dernier. Il donne la parole aux délégués de ce syndicat à savoir Catherine Chamonard et Pascal Fayolle. Catherine Chamonard explique que la convention proposée par la commune de Saint Georges de Reneins reprend exactement ce qui existait déjà. Elle indique que la piste d'athlétisme est entretenue par la commune de Saint Georges et que cette dernière était dédommagée par le SIVOS. Olivier Berthet s'étonne que l'on nous demande d'approuver une nouvelle convention juste avant les élections municipales. Plusieurs membres s'étonnent de ne pas savoir réellement si la communauté de communes Beaujolais Saône reprendra les équipements du SIVOS et qu'il aurait été plus judicieux de signer une convention avec la communauté de communes. Sylvie Jambon indique que le transfert des équipements du SIVOS vers la communauté de communes Beaujolais Saône n'est pour l'instant pas acté et que cette dernière ne peut donc pas être partie prenante dans cette convention. Fabrice Longefay rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre dernier concernant la dissolution du SIVOS, il avait été demandé que les dépenses de fonctionnement soient figées pour chaque équipement à la date de dissolution du SIVOS et que la commune soit dégagée des dépenses futures d'investissement pour chaque équipement et que ce point n'a pas été repris dans la convention proposée par la commune de Saint Georges. Emeric Forestier fait remarquer que si les équipements du SIVOS sont transférés à la communauté de communes de Belleville, il sera difficile de contrôler puisque Blacé n'est pas membre de cette communauté de communes. Laurent Metge-Toppin pense que l'on est trop prêt des élections municipales et que ce point doit être débattu plus tard. Catherine Chamonard lui indique que le report de ce point plus tard dans l'année pourra entraîner des difficultés pour les associations qui utilisent le gymnase, lorsqu'il faudra faire le planning en septembre prochain puisque le SIVOS n'existe plus depuis le 31 décembre.

Le conseil municipal accepte les modalités de dissolution du SIVOS par 5 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

Questions diverses :

Nettoyage de printemps : Martine Morion indique qu'il aura lieu le samedi 14 mars 2020 et que des affiches seront réalisées.

CCAS :

Martine Morion rappelle que le goûter festif aura lieu le samedi 7 mars 2020. Il y a 26 personnes âgées inscrites.

Communication :

Andrée Gauthier indique qu'elle mettra sur le site les horaires du bureau de vote pour les élections municipales et stipulera qu'une pièce d'identité est obligatoire. Martine Morion lui demande également d'indiquer la date du nettoyage de printemps.

Ecoles :

Fabrice Longefay indique qu'il n'y a pas de consignes particulières de l'Etat actuellement sur le coronavirus mais qu'il a été

demandé aux agents de prendre des mesures d'hygiène renforcées notamment concernant la désinfection régulière des poignées de portes, interrupteurs

Voirie :

Il est signalé qu'un quille a été couché par une voiture dans le Fond de Blacé.